



Réunion administration- CFDT du 4 juillet 2006 sur l'évolution des parcs suite au rapport « COURTIAL »

Pour l'administration : M. Redoulez (Secrétariat Général), M. Lechanteur (DGR), M. Toullec (DGPA), Me ?

Pour la CFDT : Gérard VISCONTINI , Patrick GROSROYAT.

Monsieur REDOULEZ nous a rencontré pour faire le point sur l'évolution de la mise en œuvre du rapport « COURTIAL. Il précise que c'est une réunion informelle car rien n'est vraiment arrêté.

Il souligne que le Ministère approuve les conclusions du rapport Courtial et qu'une réunion officielle sur les suites à ce rapport se tiendra au cabinet du Ministre à la rentrée.

Il évoque la difficulté du dossier et l'intervention de différents intervenants de la DGPA sur :

- l'évolution du statut des OPA et les règles de gestion
- la retraite
- les structures des parcs et leur forme juridique
- le partage du parc et les besoins des DIR.

Il indique que le statut d'Ouvrier d'Etat ouvert aux collectivités (pour ne pas dire commun) est porté par le Ministère et ne rencontre pas d'hostilité de la part de la Direction Générale de la Fonction Publique (DGFP), qui trouve cela innovant, et des représentants des départements qui ne proposent rien d'autre. Il précise qu'il y a une réelle difficulté pour établir un tel statut qui est une première.

Sur la méthode, il propose de faire dans chaque département une étude d'impact sur l'avenir du parc (transfert, scission, autre formule) en 4 mois (de novembre 2006 à février 2007) en associant le Préfet, le Président du Conseil Général et les Directions Interdépartementales des Routes..

Pour ce faire un cadrage national sera établi en octobre 2006. Un chargé de mission sera nommé pour piloter tout cela (le nom de Monsieur Donjon Saint Martin a été évoqué).Ce cadrage fera l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales à l'initiative du chargé de mission.

Puis, au vu des résultats de l'étude d'impact, le rapport au parlement et un projet de loi seront rédigés (juin, juillet 2007) en intégrant toutes les diversités. Cette loi, du fait des échéances électorales, pourrait être soumise au Parlement début 2008.

Nous avons rappelé à l'Administration qu'elle s'était engagée à fournir une photographie exhaustive du corps des OPA en terme d'effectifs, rémunérations, qualification, déroulement de carrière.

Nous avons évoqué les garanties importantes que devait apporter le statut, notamment en matière d'emploi et de passerelle, au vu de ce qui se préparait : éclatement des parcs et structure d'accueil différente d'un département à l'autre.

... A suivre